

Le Maghreb du 21 janvier.

Loi organique des lois de finances

De la réforme du budget à la réforme de l'Etat

La réforme du budget de l'Etat poursuit son bonhomme de chemin. En effet, le ministère des Finances a organisé, dimanche dernier et avec le concours de l'ADETEF France (Assistance au développement des échanges en technologies économiques et financières), un séminaire portant sur la modernisation de systèmes budgétaires. M. Farid Baka, directeur général du budget, a présidé les travaux de cette rencontre, en présence des représentants de l'Assemblée populaire nationale, des ministères et de la Cour des comptes. Ce séminaire a restitué l'expérience française de réforme budgétaire sous la direction de MM. Yvon Olivier, inspecteur général des finances et Frank Mardocq, ancien directeur de la réforme budgétaire en France. Selon M. Farid Baka, ce séminaire a permis de tirer profit de l'expérience des Français qui ont entamé leur réforme budgétaire en 1989 et ne l'ont finalisé qu'en 2006. Ceci démontre, selon lui, que le processus de réforme prend du temps et nécessite des moyens importants. Pour ce qui est du cas de l'Algérie, M. Baka rappellera que la réforme du budget de l'Etat s'inscrit dans le cadre de la mise en place de la loi organique des lois de finances, projet qui a été examiné par le gouvernement en mars 2008 et doit encore être examiné par le Conseil des ministres. Le directeur général du budget a, également, affirmé que l'objectif du processus de réforme budgétaire engagé en 2005 a pour objectif de répondre au besoin de mettre en place une économie performante et de garantir des conditions optimales aux citoyens en réformant les institutions et le système de gestion publique. Cela doit passer par des étapes, la première étant la réforme budgétaire et la seconde la réforme de l'Etat afin d'asseoir plus d'efficacité dans la gestion qui doit passer de gestion des moyens vers une gestion par objectifs. Ainsi la mise en place de la loi organique des lois de finances a été conçue pour asseoir une réforme d'ensemble comprenant la réforme du budget de l'Etat, changer de budget, son élaboration et les concepts budgétaires ainsi que l'information du Parlement. Il s'agit aussi de la réforme des systèmes d'information. La réforme s'appuie aussi sur la réforme comptable. La réforme budgétaire doit aussi aboutir à la réforme du fonctionnement de l'Etat en introduisant les concepts de performance et de contrôle. Cela veut dire que cela permettra d'avoir plus de liberté mais, en parallèle, il y aura plus de responsabilité, car chacun devra rendre compte des budgets alloués aux objectifs et des résultats obtenus. Enfin, M. Baka mettra en avant que cette réforme permettra de faire de la Cour des comptes le commissaire aux comptes de l'Etat, lequel devra certifier les comptes de l'Etat. Dalila T.